



Athénée Joseph Bracops

Anderlecht, le 2 décembre 2021

Avis n°18

Objet: Examens de décembre 2021

Chers parents, chers élèves,

A la veille des examens de décembre, nous attirons votre attention sur les points suivants :

HORAIRE DES EXAMENS

Pour rappel, l'horaire des examens est disponible sur notre site www.josephbracops.be

RETARD AUX EXAMENS

En cas de retard, les élèves s'adresseront aux proviseurs avant de rejoindre le local. Ils ne pourront avoir accès à l'examen qu'à la condition qu'aucun élève ne soit sorti. Le temps imparti ne sera en aucun cas prolongé.

Nous rappelons à tous les élèves qu'il est strictement interdit de sortir d'un local entre 2 parties d'un même examen.

LICENCIEMENT

Si un élève termine son examen avant l'horaire prévu, il peut être licencié à condition de compléter son journal de classe à la date de l'examen, d'y indiquer l'heure et de le faire signer par le professeur en charge de la surveillance. Si un élève n'a pas son journal de classe, il restera à l'école jusqu'à la fin du temps prévu à l'horaire. Si le journal de classe n'est pas signé, l'élève pourra être sanctionné (retrait de points d'éducation ou perte des licenciements).

ABSENCES AUX EXAMENS

–L'absence à un ou plusieurs examens ou bilans doit être justifiée par **un certificat médical remis au plus tard le lendemain du premier jour d'absence.**

–Toute absence non couverte par un certificat médical doit être justifiée par un cas de force majeure dont le Conseil de classe apprécie la pertinence.

–En cas d'absence non justifiée, l'élève perd la totalité des points attribués à l'examen.

–Les élèves qui se présentent en retard à un examen ou bilan ne disposent pas de temps supplémentaire (sauf cas de force majeure apprécié par la Direction).

–Si un élève est absent aux épreuves de décembre et/ou de juin, et est couvert par un certificat médical, **le Conseil de classe décide souverainement des modalités d'évaluation qui seront mises en œuvre pour juger de l'acquisition des compétences de cet élève**

DISTRIBUTION DES BULLETINS

Nous vous informons que le bulletin de votre enfant à l'issue des examens de décembre sera distribué **le jeudi 23 décembre 2021** selon l'horaire suivant :

10H00

Classes	Local	Classes	Local	Classes	Local
1C1	R04	3CG/CM	201	5CG/SM1	R22
1C2	R05	3CS	202	5CS/SC1	114
1C3	R11			5LM	R19
1C4	R12	3SE1	203	5SC2	116
1C5	R14	3SE2	204	5SC3	118
		3SC1	206	5SE1	120
		3SC2	208	5SC2	219
		3SC3	209	5SM2	221
		3SC4	101		
		3SC5	102		
		3SC6	103		
		3SC7	104		

11H00

Classes	Local	Classes	Local	Classes	Local
2C1/2S1	101	4CG/CM/CS	201	6CG/CM/LM	113
2C2/2S2	102	4SC1	202	6CS/SC1	114
2C3/2S3	103	4CS2	203	6SC2	115
2C4/2S4	104	4SC3	204	6SC3/SM1	116
2C5/2S5	108	4SC4	206	6SE1	118
2C6/2S6	109	4SC5	208	6SE2	119
2C7/2S7	110	4SC6	209	6SM2	120
2C8/2S8	111	4SE1	210		
		4SE2	211		

Les élèves entreront du côté Procession et sortiront du côté Bertaux. Dans le contexte de la crise sanitaire, nous demandons à tous nos élèves d'éviter les rassemblements tant à l'extérieur de l'école qu'à l'intérieur. LE R.O.I reste d'application et les élèves seront habillés conformément à celui-ci (en cas de non-respect, l'accès à l'école leur sera refusé)

La réunion des parents du jeudi 23 décembre est annulée

BARIDEAU J. - BARIDEAU T.
Provisseurs

VAN ELEWYCK V.
Préfète des Études